

Les pluriactifs : quels sont leurs profils et leurs durées de travail ?

En 2014, 1,4 million de personnes sont pluriactives, c'est-à-dire qu'elles déclarent simultanément travailler pour plusieurs employeurs ou exercer plusieurs professions. Parmi elles 1,2 million sont salariées dans leur profession principale.

450 000 salariés exercent une même profession pour plusieurs employeurs. Ce sont majoritairement des femmes exerçant des professions peu qualifiées. Elles subissent souvent un temps partiel contraint et la pluriactivité leur permet rarement d'atteindre une durée du travail équivalente à un temps complet.

740 000 salariés ont plusieurs professions. Ils exercent des professions plus qualifiées, souvent proches de leur profession principale. Les heures de travail qu'ils consacrent à ces professions supplémentaires s'ajoutent à des durées déjà élevées et à des horaires atypiques.

200 000 non-salariés sont également pluriactifs. Ils travaillent seulement un peu plus que les non-salariés monoactifs, avec des contraintes plus fortes dans l'organisation de leur travail.

La pluriactivité se définit par contraste avec la situation d'emploi la plus répandue, celle d'une activité professionnelle unique, et, pour les salariés, exercée pour un unique employeur. Elle recouvre une palette de situations : certains choisissent de cumuler un autre emploi avec leur emploi principal ; d'autres sont à temps partiel sans pouvoir augmenter leur temps de travail dans leur activité principale et cherchent un complément d'activité et de revenus. Quelles sont les différentes formes de pluriactivité ? Être pluriactif permet-il d'atteindre la durée du travail d'un monoactif à temps complet ? Comment les temps de travail varient-ils selon les différentes formes de pluriactivité ?

En 2014, selon l'enquête Emploi de l'Insee (encadrés 1 et 2) (1), 5,2 % de salariés sont pluriactifs ; ce taux est resté relativement stable, entre 5 % et 6 % depuis dix ans (graphique A). Les 1,2 million de salariés pluriactifs se répartissent entre ceux qui exercent une même profession pour plusieurs employeurs (450 000, 2 %) et ceux qui exercent plusieurs professions pour un ou plusieurs employeurs (740 000, 3,2%). Près de 200 000 non-salariés se déclarent également pluriactifs. Parmi les « pluri-professions », 38,4 % cumulent les statuts d'emploi et sont donc à la fois salariés et non-salariés (tableau 1).

Une pluriactivité très différenciée

La plupart des salariés ayant plusieurs employeurs (« pluri-employeurs », hors assistantes maternelles, encadré 3) travaillent dans le tertiaire (93 %). 39 % exercent leur métier dans l'action sociale, la santé et l'enseignement. Un peu plus de 30 % sont salariés de particuliers employeurs. 80 % sont des femmes ; la majorité d'entre elles sont employées de maison (24 %), aides à domicile ou aides ménagères (23 %) ou encore nettoyeurs (14 %).

Tableau 1
La monoactivité et la pluriactivité en France en 2014

	Effectifs		Répartition par statut d'emploi (en %)	
	(en milliers)	(en %)	Salariés	Non-salariés
Monoactifs.....	24 413	94,6		
Salariés.....	21 641	83,9	94,8	
Non-salariés	2 772	10,7		93,4
Pluriactifs	1 386	5,4	5,2	
Pluri-employeurs (salariés).....	453	1,8	2,0	
Pluri-professions.....	933	3,6		
<i>Profession principale salariée</i>	737	2,8	3,2	
<i>Profession principale non-salariée..</i>	196	0,8		6,6
Ensemble	25 799	100	100	100

Lecture : en France, 5,2 % des salariés et 6,6 % des non-salariés sont des pluriactifs en 2014. Champ : ensemble des actifs occupés, âgés de 15 ans ou plus ; France métropolitaine. Source : Insee, enquête Emploi 2014 ; calculs Dares.

(1) L'étude ne porte pas sur les revenus, la source n'étant pas tout à fait appropriée pour documenter cette dimension.

Définitions

La pluriactivité :

La pluriactivité est construite en opposition à la monoactivité comme situation d'emploi unique. Elle regroupe diverses situations de cumul d'emplois [1]. Dans sa définition, entrent en jeu les multiples dimensions caractérisant l'activité professionnelle d'une personne : la profession, le statut d'emploi, salarié ou non, le secteur et le lieu d'activité, le nombre et le statut des employeurs, ainsi que la temporalité (saisonnalité, simultanéité...) des différentes activités.

Les contours de la pluriactivité sont, de plus, tributaires de la source statistique utilisée pour l'étudier [2]. Avec les Déclarations annuelles de données sociales (DADS), il est possible de repérer les cas de cumul d'activités au cours d'une même période et de connaître la durée respective consacrée à chaque activité [3]. Pour les non-salariés, la base Non-salariés de l'Insee repère la pluriactivité dans les cas de cumul d'une activité salariée et non salariée [4]. Ces sources administratives sont mobilisées conjointement dans les « estimations d'emploi » de l'Insee, dans lesquelles tout emploi déclaré, d'aussi courte durée soit-il, est décompté ; la fréquence de la pluriactivité (7,7 % chez les salariés fin 2013) y est sensiblement supérieure à celle de cette étude [5]. Dans l'enquête Emploi de l'Insee, mobilisée pour la présente étude, les situations d'emploi sont décrites par les intéressés eux-mêmes, ce qui peut engendrer une sous-déclaration de périodes d'emploi de très courte durée ; la pluriactivité y est appréhendée pour les salariés et les non-salariés, et peut être étudiée en fonction de leurs caractéristiques individuelles fines, ainsi que du point de vue de leurs contraintes organisationnelles.

Dans l'enquête Emploi, la définition retenue pour la pluriactivité s'appuie sur les caractéristiques de l'activité exercée à titre principal, qui est l'activité déclarée par l'enquêté au cours de la semaine de référence, et sur laquelle portent les questions de l'enquête. Si l'enquêté ne sait pas désigner laquelle de ses activités est la principale, est considérée celle qui prend le plus de temps ou, en cas d'égalité, la plus rémunératrice. Dans cette étude, la pluriactivité désigne les personnes qui déclarent avoir plusieurs professions et/ou plusieurs employeurs (tableau A).

Tableau A

Définition de la pluriactivité dans l'enquête Emploi en 2014

Salariés dans l'activité principale	Monoactifs	Salariés qui exercent une profession pour un employeur
	Pluriactifs	Salariés qui regroupent les <i>pluri-employeurs</i> et les <i>pluri-professions</i>
		<i>Pluri-employeurs</i> : salariés qui exercent une même profession pour plusieurs employeurs. Les salariés peuvent avoir un employeur principal, ou plusieurs qu'ils ne peuvent distinguer.
		<i>Pluri-professions</i> : salariés qui exercent une profession principale (pour un ou plusieurs employeurs) et une ou plusieurs autres professions. Ils peuvent avoir le statut de non-salarié dans leur(s) autre(s) profession(s).
Non-salariés dans l'activité principale	Monoactifs	Non-salariés qui exercent une profession à leur compte
	Pluriactifs (uniquement des pluri-professions)	Non-salariés qui exercent une profession principale à leur compte et une ou plusieurs autres professions. Ils peuvent avoir le statut de salarié dans leur(s) autre(s) profession(s).

Les durées du travail et horaires de travail :

La *durée habituelle hebdomadaire* s'applique à une semaine normale sans évènement exceptionnel (jour férié, congé, etc...). Elle inclut donc toutes les heures habituellement effectuées, dont les heures supplémentaires régulières dites « structurelles », effectuées à titre individuel.

L'*équivalent annuel de la durée légale hebdomadaire* correspond à la durée travaillée pendant l'année par un salarié employé 35 heures hebdomadaires et bénéficiant de l'ensemble des jours de congé et fériés chômés légaux (1 607 heures annuelles).

La *durée annuelle effective* est calculée en France à partir des déclarations, issues de l'enquête Emploi de l'Insee, des salariés qui décrivent eux-mêmes les différentes composantes de leur durée du travail lors de la semaine de référence. Elle inclut toutes les heures travaillées dans l'emploi principal lors d'une semaine de référence, y compris les heures supplémentaires rémunérées ou non et exclut les heures non travaillées pour cause de congés annuels, jours fériés, maladie, accidents du travail, maternité, paternité, chômage partiel, formation, grève. L'enquête Emploi étant réalisée en continu tout au long de l'année et collectant une durée individuelle effective de travail sur une semaine de référence, l'interrogation couvre uniformément toutes les semaines de l'année. La durée annuelle effective est calculée selon une méthode directe, qui revient à calculer une moyenne de la durée hebdomadaire effective sur l'ensemble des semaines de référence et à la multiplier par le nombre de semaines calendaires (52) pour obtenir une durée annualisée.

À partir de l'enquête Emploi, il est possible de calculer des durées habituelle hebdomadaire et annuelle effective qui tiennent compte des heures déclarées par les pluriactifs pour l'ensemble de leurs activités professionnelles, elles sont désignées *durée habituelle hebdomadaire totale* et *durée annuelle effective totale*.

Le *salarié à temps partiel* est celui dont la durée du travail, obligatoirement mentionnée dans son contrat de travail, est inférieure à la durée légale (35 heures par semaine) ou aux durées conventionnelles ou pratiquées dans l'entreprise ou l'établissement.

Les *horaires atypiques* s'opposent aux horaires en journées standardisées (c'est-à-dire matin et après-midi, du lundi au vendredi). Dans l'enquête Emploi, les personnes déclarant avoir travaillé le samedi, le dimanche, le soir (20h-minuit) ou la nuit (minuit-5h), au moins une fois au cours des quatre semaines précédant et incluant la semaine d'interrogation, sont considérées comme ayant des horaires atypiques. Ces questions sont posées à un sous-échantillon, qui représente environ un tiers des personnes enquêtées.

Les professions des hommes «pluri-employeurs» sont plus variées et, pour certaines, plus qualifiées, par exemple artistes, moniteurs sportifs, jardiniers, enseignants ou encore médecins hospitaliers (2). Par rapport aux monoactifs, les «pluri-employeurs» sont beaucoup plus des employés (53 %) et un peu plus souvent en CDD. 30 % sont non-diplômés ou titulaires d'un CEP (3) contre 12 % des monoactifs, 26 % sont titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat contre 38 % des monoactifs. Les «pluri-employeurs» sont également plus âgés ; 45 % ont plus de 50 ans contre 28 % des monoactifs (tableau 2).

85 % des salariés qui exercent plusieurs professions («pluri-professions») travaillent dans le tertiaire, notamment dans l'action sociale, la santé et l'enseignement (43 %), contre respectivement 78 % et 32 % des salariés monoactifs. Ils exercent comme emploi principal des professions (4) très diverses, par exemple enseignants, surveillants et aides éducateurs, ou nettoyeurs. Les hommes sont notamment professeurs d'art, moniteurs ou éducateurs sportifs, agents civils de

sécurité, et les femmes plus souvent employées de maison, aides à domicile ou aides ménagères. La quasi-totalité des «pluri-professions» cumule deux professions uniquement.

Près de 70 % d'entre eux sont salariés dans leur deuxième profession. Les autres sont à leur compte et près de la moitié sont des auto-entrepreneurs. Les «pluri-professions» exercent majoritairement leur deuxième profession (5) dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle de leur profession principale. Près de 60 % des cadres exercent comme cadres, et autant d'employés comme employés.

Les «pluri-professions» se rapprochent davantage des monoactifs que les «pluri-employeurs». Ils sont néanmoins un peu plus souvent cadres et professions intermédiaires et un peu moins ouvriers (17 % contre 24 % des monoactifs), et sont 17 % en CDD (contre 9 %). Les «pluri-professions» sont un peu plus âgés, et plus diplômés que les monoactifs. Près de 45 % d'entre eux sont titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat (tableau 2).

Tableau 2
Principales caractéristiques des salariés monoactifs et pluriactifs en 2014

	Monoactifs	Pluri-employeurs	Pluri-professions	Ensemble (hors assistantes maternelles)	En % Assistants maternelles
Sexe					
Hommes.....	51	20	46	51	-
Femmes.....	49	80	54	49	100
Âge					
Moins de 30 ans.....	20	10	13	19	2
30 à 39 ans.....	25	16	25	25	21
40 à 49 ans.....	27	29	30	27	36
50 à 54 ans.....	13	18	14	13	15
55 ans ou plus.....	15	27	17	15	26
Diplôme					
Supérieur à baccalauréat plus 2 ans.....	21	16	30	21	3
Baccalauréat plus 2 ans.....	17	10	16	17	8
Niveau baccalauréat.....	20	12	18	20	14
Inférieur au baccalauréat.....	30	32	26	30	53
Non-diplômé - CEP.....	12	30	10	12	22
Catégorie socioprofessionnelle de l'emploi principal					
Cadres et professions intellectuelles supérieures.....	17	15	20	17	-
Professions intermédiaires.....	28	14	30	28	-
Employés.....	31	53	32	31	100
Ouvriers.....	24	17	17	24	-
Secteur d'activité* de l'emploi principal					
Agriculture.....	1	1	2	1	-
Industrie.....	15	1	9	14	-
Construction.....	6	1	3	6	-
Tertiaire.....	78	93	85	78	100
<i>dont Admin. publique, enseignement, santé humaine et action sociale</i>	32	39	43	32	94
Statut d'emploi de l'emploi principal					
Intérimaires, apprentis.....	4	1	2	4	-
CDD.....	9	16	17	10	7
CDI.....	87	82	82	86	93
Nature de l'employeur de l'emploi principal					
Entreprises privées, publiques, associations.....	75	52	65	74	-
État, collectivités locales, hôpitaux publics.....	23	14	29	23	-
Particuliers.....	2	34	6	2	100

*L'ensemble est légèrement inférieur à 100 % du fait de non-réponses.

Lecture : 80 % des salariés pluri-employeurs sont des femmes.

Champ : ensemble des salariés (hors assistantes maternelles), âgés de 15 ans ou plus ; France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2014 ; calculs Dares.

(2) Ces professions sont à considérer comme des illustrations, en raison du faible pourcentage de salariés concernés par chacune et du détail de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles utilisée (en 497 postes) dans l'enquête Emploi.

(3) CEP ou certificat d'études primaires.

(4) *Ibid.*, note 2.

(5) Dans l'enquête Emploi, la nomenclature disponible pour la deuxième profession est moins détaillée que celle de la profession principale (en 32 postes).

Construction des catégories monoactifs/pluriactifs à partir de l'enquête Emploi de l'Insee

L'enquête Emploi de l'Insee, source mobilisée pour cette étude, est une enquête réalisée auprès d'un échantillon de ménages, avec une collecte qui s'effectue tout au long de l'année. Elle est produite selon un calendrier trimestriel et constitue le volet français de l'enquête Force de travail (*Labour Force Survey*), coordonnée au niveau européen par Eurostat.

De 2003 à 2012, deux questions permettent de distinguer les pluriactifs :

- « Actuellement exercez-vous cette profession (*profession principale*) pour ... ?
 1. Un seul employeur
 2. Plusieurs employeurs, mais il existe un employeur principal
 3. Plusieurs employeurs et il n'existe pas d'employeur principal »
- « Avez-vous, en dehors de votre profession principale, une autre profession ou avez-vous effectué une autre activité professionnelle durant la semaine du lundi... au dimanche... (*semaine de référence*) ?
 1. Oui
 2. Non »

La question sur les pluri-professions est donc uniquement posée à une partie des pluriactifs (les pluri-employeurs avec un employeur principal) et uniquement sur la semaine de référence.

Au cours de la période 2003-2012, environ 5 % des salariés sont pluriactifs, un peu plus de 3 % pluri-employeurs et près de 2 % pluri-professions ; 3 % des non-salariés sont également pluriactifs [6].

En 2013, le questionnaire de l'enquête Emploi est rénové, et trois questions permettent depuis de distinguer les pluriactifs (6) :

- « Avez-vous plusieurs activités professionnelles différentes ?

Plusieurs activités professionnelles : cela concerne tout aussi bien les personnes qui ont plusieurs professions que les personnes qui ont une seule profession qu'elles exercent pour plusieurs employeurs.

 1. Oui
 2. Non »

- « Exercez-vous plusieurs professions différentes ?
 1. Oui
 2. Non »

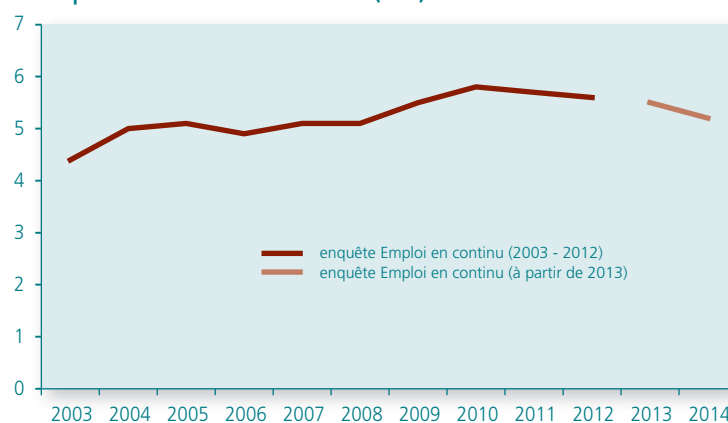
- « Actuellement dans votre profession de ..., avez-vous un seul ou plusieurs employeurs ?
 1. Un seul employeur
 2. Plusieurs employeurs »

Pour les salariés qui ont déclaré plusieurs activités professionnelles.

1. Un seul employeur
2. Plusieurs employeurs »

Pour les salariés pluriactifs, les changements opérés dans le questionnaire en 2013 semblent davantage impacter la décomposition de la pluriactivité que son taux global (graphique A).

Graphique A
Taux de pluriactivité des salariés 2003-2014 (en %)



Lecture : en 2014, 5,2 % des salariés sont pluriactifs.

Champ : ensemble des salariés, âgés de 15 ans ou plus ; France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2003-2014 ; calculs Dares.

(6) Seuls les actifs occupés ayant un statut bien défini, comme monoactif ou bien comme pluriactif, sont retenus dans le champ de l'étude.

Spécificités du temps de travail des assistantes maternelles

Les assistantes maternelles sont écartées des résultats de l'étude, hormis de ceux du cadrage général (tableau 1), notamment en raison des spécificités de leur activité en termes de durée et d'organisation du travail.

Les assistantes maternelles sont 325 000 salariées en 2014 d'après l'enquête Emploi. 64,5 % d'entre elles sont monoactives, 32 % pluri-employeurs et 3,1 % pluri-professions. Elles représentent environ 25 % des pluri-employeurs.

L'activité d'assistante maternelle est réglementée par une convention collective, qui détermine la durée d'accueil des enfants à domicile par jour et par semaine, ainsi que les modalités d'organisation de leur temps de travail. Une large majorité des assistantes maternelles sont salariées selon ces modalités, comme l'illustrent les données de l'enquête Emploi. Celles-ci travaillent à 70 % à temps complet, selon une durée habituelle hebdomadaire de 45,0 heures, et selon des modalités très homogènes (par exemple, près de 90 % d'entre elles travaillent entre 4 et 5 jours par semaine). Les assistantes maternelles se distinguent ainsi très fortement des autres pluriactifs, et plus particulièrement des pluri-employeurs.

Une pluriactivité complétant des temps partiels souvent contraints

Le temps partiel concerne, en 2014, 19 % des salariés, mais près de 75 % des «pluri-employeurs» et 45 % des «pluri-professions» dans leur emploi principal. Le fait de travailler à temps partiel est justifié par l'exercice d'une autre activité professionnelle pour 17 % des «pluri-employeurs», en particulier ceux qui déclarent avoir un employeur principal, et 27 % des «pluri-professions». Le fait de travailler à temps partiel relève cependant souvent d'une situation contrainte par le marché du travail. Près de 50 % des pluriactifs déclarent être à temps partiel car ils n'ont pas la possibilité de travailler davantage avec leur emploi actuel (7), contre 37 % des monoactifs à temps partiel. Les raisons personnelles et familiales sont plus souvent invoquées par les monoactifs (49 %), contre 17 % des «pluri-professions» et 27 % des «pluri-employeurs» (tableau 3).

500 000 pluriactifs sont à temps partiel dans leur emploi principal. Ils travaillent habituellement 17 heures par semaine pour leur employeur prin-

cipal (s'ils sont «pluri-employeurs») ou 20 heures (s'ils sont «pluri-professions») contre près de 24 heures pour les monoactifs à temps partiel (encadré 1). Ils consacrent en moyenne 60 % de leur durée annuelle effective totale de travail à cet emploi principal.

Une fois pris en compte l'ensemble de leurs activités professionnelles recensées par l'enquête Emploi, ces pluriactifs travaillent généralement plus que les monoactifs à temps partiel mais moins que ceux à temps complet. En effet, ils parviennent au total à des durées habituelles hebdomadaires de 31 heures pour les «pluri-professions» et de 27 heures pour les «pluri-employeurs» avec employeur principal, inférieures aux 39 heures des salariés monoactifs à temps complet. En termes de durée annuelle effective, malgré le cumul d'activités, les «pluri-professions» travaillent 300 heures de moins et les «pluri-employeurs» 500 heures de moins que les monoactifs à temps complet. Ils travaillent plus de jours par an (212 pour les «pluri-professions», 202 pour les «pluri-employeurs» avec employeur principal, contre 171 pour les monoactifs), mais cela ne suffit pas à compenser des journées de travail plus courtes (tableau 4).

Tableau 3
Pluriactivité des salariés et temps de travail dans l'emploi principal en 2014

	Monoactifs	Pluri-employeurs	Pluri-professions	Ensemble
Temps de travail dans l'emploi principal				
Temps complet	83	25	55	81
Temps partiel	17	75	45	19
Raisons du travail à temps partiel dans l'emploi principal				
N'ont pas la possibilité de travailler davantage avec leur emploi actuel	37	49	46	39
Autres raisons	63	51	54	61
Dont :				
exercer une autre activité professionnelle	-	17	27	4
raisons personnelles ou familiales	49	27	17	45

Lecture : 75 % des salariés pluri-employeurs déclarent travailler à temps partiel dans leur emploi principal. 51 % d'entre eux sont à temps partiel pour d'autres raisons, dont 27 % pour des raisons personnelles ou familiales.

Champ : ensemble des salariés (hors assistantes maternelles), âgés de 15 ans ou plus ; France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2014 ; calculs Dares.

Tableau 4
Durée du travail des salariés, selon la pluriactivité, en 2014

	Monoactifs	Pluri-employeurs		Pluri-professions	Ensemble
		Avec employeur principal	Sans employeur principal		
Salariés à temps partiel dans l'emploi principal					
Durée annuelle effective, emploi principal	995	710	-	869	974
Durée annuelle effective totale	-	1 174	856	1 363	1 027
Durée habituelle hebdomadaire	23,9	17,1	-	20,3	23,3
Durée habituelle hebdomadaire totale	-	27,1	18,1	31,3	24,4
Durée moyenne d'une journée de travail*	6,0	5,8	4,8	6,5	6,0
Nombre moyen de jours travaillés dans l'année**	171	202	185	212	176
Salariés à temps complet dans l'emploi principal					
Durée annuelle effective, emploi principal	1 662	1 496	-	1 582	1 660
Durée annuelle effective totale	-	1 887	1 735	1 934	1 669
Durée habituelle hebdomadaire	39	36,2	-	38,6	39,0
Durée habituelle hebdomadaire totale	-	44,4	40,4	45,8	39,2
Durée moyenne d'une journée de travail*	7,9	8,7	7,8	8,3	7,9
Nombre moyen de jours travaillés dans l'année**	211	223	224	233	212

* Pour chaque individu, la durée moyenne d'une journée de travail est égale au rapport de la durée annuelle effective sur le nombre de jours travaillés dans l'année. Pour les salariés pluriactifs, la durée retenue pour ce calcul est le nombre d'heures de travail effectuées au total sur l'ensemble des emplois et activités professionnelles au cours de la semaine de référence de l'enquête. Ce rapport ne se retrouve pas exactement en calculant la moyenne pour l'ensemble des salariés concernés.

** Pour chaque individu, le nombre moyen de jours travaillés dans l'année est calculé à partir de la déclaration du nombre de jours travaillés sur l'ensemble des emplois et activités professionnelles au cours de la semaine de référence.

Lecture : Les pluri-employeurs (avec un employeur principal) à temps complet déclarent une durée annuelle effective du travail de 1 496 heures pour leur emploi principal ; en prenant en compte les heures effectuées pour tous leurs employeurs, leur durée annuelle effective atteint 1 887 heures.

Champ : ensemble des salariés (hors assistantes maternelles), âgés de 15 ans ou plus ; France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2014 ; calculs Dares.

(7) Cette formulation renvoie à l'item proposé dans l'enquête Emploi de l'Insee depuis 2013 pour motiver le temps partiel : « Vous n'avez pas la possibilité de travailler davantage avec votre emploi actuel ».

Au cours d'une semaine habituelle, les pluriactifs sont plus nombreux, en proportion, que les monoactifs à travailler dans leur activité principale moins de 4 jours par semaine (37 % des «pluri-employeurs» et des «pluri-professions» contre 24 % des monoactifs). 46 % des «pluri-professions» travaillent au moins un samedi et 24 % au moins un dimanche, sur une période de quatre semaines, soit davantage que les «pluri-employeurs» et les monoactifs qui, de ce point de vue, se différencient peu. La fréquence du travail en soirée est également supérieure chez les «pluri-professions» (24 %), à la différence de la fréquence du travail de nuit qui est supérieure chez les monoactifs à temps partiel (13 %), (tableaux 5 et 6).

94 000 «pluri-employeurs» sont à temps partiel sans employeur principal ; c'est-à-dire qu'ils n'en désignent pas un parmi leurs différents employeurs. Ils déclarent une durée annuelle effective totale (856 heures) inférieure à celle des monoactifs à temps partiel (995 heures). Ils ont des journées de travail assez courtes (4,8 heures par jour) et ne travaillent pas beaucoup plus de jours par an que les monoactifs à temps partiel (185 contre 171 par an), (tableau 4). Ces «pluri-employeurs» sont, par ailleurs, plus nombreux à exprimer le souhait de

« faire plus d'heures avec hausse de revenu correspondante », 44 % contre 33 % des monoactifs à temps partiel.

Les pluriactifs à temps complet travaillent plus que les monoactifs

400 000 «pluri-professions» sont à temps complet dans leur emploi principal. Ils ont une durée hebdomadaire plus courte que les monoactifs à temps complet (38,6 heures contre 39,0 heures). Cela leur permet d'exercer une profession secondaire pendant les autres plages horaires de la semaine, notamment le soir (43 %) ou le dimanche (38 %). Ils y consacrent en moyenne 20 % de leur durée annuelle effective totale de travail. Ainsi, au total, ils travaillent en moyenne 45,8 heures par semaine et cumulent, en moyenne, plus de 1 900 heures de travail par an, soit davantage que les monoactifs à temps complet (tableau 4 et 6).

Ces résultats sont quasi identiques pour les 49 000 salariés «pluri-employeurs» qui ont un employeur principal, même si leur durée totale de travail est un peu moins élevée que celle des «pluri-professions» à temps complet (44,4 heures par semaine).

Tableau 5

Nombre de jours travaillés habituellement par semaine par les salariés dans l'emploi principal en 2014

En %

	3 jours ou moins	4 jours	5 jours	Plus de 5 jours
Temps complet				
Monoactifs	1	6	85	8
Pluri-employeurs	5	10	68	16
Pluri-professions	4	10	75	11
Temps partiel				
Monoactifs	24	35	35	6
Pluri-employeurs	37	17	36	10
Pluri-professions	37	23	32	8
Ensemble				
Monoactifs	5	11	77	7
Pluri-employeurs	29	16	44	12
Pluri-professions	19	16	55	10

Lecture : 85 % des salariés monoactifs à temps complet travaillent habituellement 5 jours par semaine, alors que c'est le cas de 75 % des salariés pluri-professions à temps complet dans le cadre de leur emploi principal.

Champ : ensemble des salariés (hors assistantes maternelles), âgés de 15 ans ou plus ; France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2014 ; calculs Dares.

Tableau 6

Horaires atypiques et régularité des horaires des salariés et des non-salariés dans l'emploi principal, selon la pluriactivité, en 2014

En %

	A travaillé au moins une fois au cours des 4 semaines qui précèdent l'enquête					Horaires de travail irréguliers		
	Au domicile (hors lieu de travail)	Le soir (20h-00h)	La nuit (00h-5h)	Le samedi	Le dimanche	A peu près semblables d'une semaine sur l'autre	Alternés (2x8, 3x8, équipes...)	Variables d'une semaine sur l'autre
Salariés								
Temps complet								
Monoactifs	12	24	10	34	18	74	8	18
Pluri-employeurs	26	37	13	56	35	75	2	21
Pluri-professions	30	43	17	59	38	72	6	21
Temps partiel								
Monoactifs	9	18	13	37	19	74	3	22
Pluri-employeurs	10	17	4	34	12	81	0	17
Pluri-professions	21	24	8	46	24	75	1	23
Ensemble des salariés...	12	23	10	35	19	74	7	19
Non-salariés								
Monoactifs.....	49	40	10	71	38	59	0	39
Pluri-professions.....	59	54	16	73	50	41	0	55
Ensemble des non-salariés	49	41	10	71	38	58	0	40

Lecture : 43 % des salariés pluri-professions à temps complet ont travaillé le soir dans leur emploi principal au moins une fois au cours des 4 semaines précédant la réalisation de l'enquête.

Champ : ensemble des salariés (hors assistantes maternelles) et des non-salariés, âgés de 15 ans ou plus ; France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2014 ; calculs Dares.

Chez les non-salariés, les pluriactifs ne travaillent pas toujours plus que les monoactifs, mais ont des conditions de travail plus contraignantes

En 2014, 7 % des non-salariés sont aussi concernés par la pluriactivité. Ces non-salariés pluriactifs exercent, par exemple, comme emploi principal les professions d'agriculteurs, de médecins libéraux, de psychologues ou psychanalystes, de masseurs-kinésithérapeutes, de conseils et experts en études économiques, d'artisans du bâtiment (8). Ils sont proches des non-salariés monoactifs, mais appartiennent plus souvent à la catégorie socioprofessionnelle des cadres (25 %) et moins à celle des artisans-commerçants-chefs d'entreprise. Ils sont également un peu plus diplômés (50 % sont titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat, contre 41 % des monoactifs) et un peu plus jeunes (tableau 7).

Les pluriactifs qui exercent principalement une activité non salariée déclarent y consacrer habituellement chaque semaine 35,9 heures en moyenne.

Leur activité principale les occupe moins de jours dans la semaine que les monoactifs. Au cours d'une semaine habituelle, ils sont plus nombreux à déclarer consacrer moins de 4 jours à leur activité principale non salariée (20 %), et moins nombreux à y consacrer plus de 5 jours. En considérant l'ensemble de leurs activités professionnelles, leur durée habituelle hebdomadaire totale (48,1 heures) est légèrement supérieure à celle des non-salariés monoactifs (47,2 heures), de même que leur durée annuelle effective totale (tableau 7).

Les activités non salariées apparaissent comme moins prévisibles et plus souvent soumises à des horaires atypiques que les activités salariées. Ce phénomène est accentué dans le cas de la pluriactivité. Ainsi, 55 % des non-salariés pluriactifs déclarent avoir des horaires variables d'une semaine sur l'autre dans leur activité principale, contre 39 % des non-salariés monoactifs. Sur une période de quatre semaines, le travail le dimanche, en soirée et de nuit est fortement répandu (respectivement 50 %, 54 % et 16 % contre 38 %, 40 % et 10 % pour les non-salariés monoactifs), (tableau 6).

Tableau 7

Principales caractéristiques et durées du travail des non-salariés monoactifs et pluriactifs en 2014

	Monoactifs	Pluri-professions	Ensemble
(En %)			
Sexe			
Hommes	66	68	66
Femmes	34	32	34
Âge			
Moins de 30 ans	7	9	7
30 à 39 ans	20	22	20
40 à 49 ans	30	31	30
50 à 54 ans	16	15	16
55 ans ou plus	27	23	27
Diplôme			
Supérieur à baccalauréat plus 2 ans	24	33	25
Baccalauréat plus 2 ans	17	17	17
Niveau baccalauréat	19	19	19
Inférieur au baccalauréat	31	25	31
Non-diplômé - CEP	10	6	9
Catégorie socioprofessionnelle de l'emploi principal			
Agriculteurs	16	19	16
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	56	37	55
Cadres et professions intellectuelles supérieures	15	25	16
Professions intermédiaires	12	18	12
Secteur d'activité* de l'emploi principal			
Agriculture	15	16	15
Industrie	6	4	6
Construction	13	7	13
Tertiaire	65	71	65
(En heures)			
Durées du travail			
Durée annuelle effective, emploi principal	2 166	1 514	2 123
Durée annuelle effective totale	-	2 193	2 168
Durée habituelle hebdomadaire	47,2	35,9	46,4
Durée habituelle hebdomadaire totale	-	48,1	47,2
Durée moyenne d'une journée de travail**	8,6	8,4	8,6
Nombre moyen de jours travaillés dans l'année ***	248	258	249

* L'ensemble est légèrement inférieur à 100 % du fait de non-réponses.

** Pour chaque individu, la durée moyenne d'une journée de travail est égale au rapport de la durée annuelle effective sur le nombre de jours travaillés dans l'année. Pour les non-salariés pluriactifs, la durée retenue pour ce calcul est le nombre d'heures de travail effectuées au total sur l'ensemble des emplois et activités professionnelles au cours de la semaine de référence de l'enquête. Ce rapport ne se retrouve pas exactement en calculant la moyenne pour l'ensemble des non-salariés concernés.

*** Pour chaque individu, le nombre moyen de jours travaillés dans l'année est calculé à partir de la déclaration du nombre de jours travaillés sur l'ensemble des emplois et activités professionnelles au cours de la semaine de référence.

Lecture : 25 % des non-salariés pluriactifs sont des cadres. Les non-salariés pluri-professions déclarent une durée annuelle effective du travail de 1 514 heures pour leur emploi principal ; en prenant en compte les heures effectuées pour toutes leurs activités, leur durée annuelle effective atteint 2 193 heures.

Champ : ensemble des non-salariés, âgés de 15 ans ou plus ; France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2014 ; calculs Dares.

Le mode d'organisation de certaines professions se prête plus facilement au cumul des statuts

Certains «pluri-professions» cumulent les statuts de salarié et de non-salarié. À titre d'exemple, les professions de médecins libéraux, psychologues, psychanalystes, enseignants de l'enseignement supérieur et formateurs, animateurs apparaissent comme les plus concernées par le cumul de ces deux statuts d'emploi (9). Ce sont un peu plus fréquemment des hommes que les pluriactifs uniquement salariés. Ils sont également un peu plus jeunes et plus diplômés.

Le cumul des statuts se traduit par des durées de travail plus longues que pour les pluriactifs uniquement salariés, et légèrement plus courtes que pour les pluriactifs uniquement non salariés. Leur durée annuelle effective de travail totale s'élève à 1 928 heures contre 1 450 heures pour les pluriactifs uniquement salariés et 2 238 heures pour les pluriactifs uniquement non salariés.

La pluriactivité renvoie à des situations d'emploi très diverses, salariées comme non-salariées, et dessine des profils contrastés, d'où émergent deux situations aux différences très marquées : des salariés «pluri-employeurs», majoritairement des femmes qui occupent des professions peu qualifiées dans le tertiaire et notamment dans les services

aux particuliers, et des salariés et des non-salariés «pluri-professions», qui se rapprochent davantage des monoactifs, mais qui sont un peu plus diplômés et cadres, et au sein desquels certains cumulent le statut de salarié et de non-salarié.

Les salariés «pluri-employeurs» à temps partiel n'atteignent pas, malgré le cumul d'activités, une durée équivalente à celle d'un temps complet pour les monoactifs. Cependant, une durée du travail élevée consacrée à un emploi à temps complet n'empêche pas certains d'exercer une profession supplémentaire et d'atteindre une durée de travail très supérieure à celle des monoactifs à temps complet. La pluriactivité, pour les salariés et les non-salariés, s'accompagne de conditions d'organisation du travail plus contraignantes.

Se pose donc toujours la question du choix ou non de la pluriactivité et de la contrainte qu'elle constitue pour certains salariés obligés de cumuler les emplois. Pour mieux la comprendre, d'autres dimensions pourraient être retenues, notamment les offres d'emploi dans la zone d'activité de la personne, ou encore les caractéristiques du ménage dans lequel elle vit (revenus, présence et nombre d'enfants, etc.).

Claire Létroublon et Lisa Mourlot (DARES).

(9) *Ibid.*, note 2 et note 8.

Pour en savoir plus

[1] Mouriaux M-F. (2006), « IV. La qualité des emplois au prisme de la pluriactivité » in *La qualité de l'emploi*, Paris, La Découverte, « Repères ».

[2] Evain F. (2009), « Pluriactifs : un concept à géométrie variable », in *Les revenus d'activité des indépendants*, Insee Références.

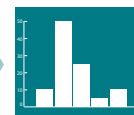
[3] Roux S. (1999), « La multiactivité chez les salariés du secteur privé », *Insee Première* n° 674, septembre.

[4] Insee (2015), « Pluriactivité », in *Emploi et revenus des indépendants*, Insee Références.

[5] Insee (2016), « Pluriactivité », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, Insee Références.

[6] Beffy M. (2006), « En 2005, plus d'un million de salariés ont plusieurs employeurs », *Insee Première* n° 1081, mai.

Données des graphiques et tableaux accessible au format excel



DARES ANALYSES

est édité par le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares),
39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr> (Publications)

Directrice de la publication : **Selma Mahfouz**

Rédactrice en chef : **Anne Delahaye**

Secrétariat de rédaction : **Marie Avenel, Thomas Cayet**

Maquettistes : **Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali**

Conception graphique et impression : ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

Abonnement aux avis de parution de la Dares :
<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/avis-de-parution/article/abonnement>

Dépôt légal : à parution.

Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.